



RECOMMANDATIONS

Avril 2002

Sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP6)

(La Haye, Pays-Bas, 7 au 19 avril 2002)



Pour plus d'information, veuillez contacter:

Wendy Goldstein
 Coordonnatrice
 Éducation et communication
 UICN-Union mondiale pour la nature
 Rue Mauverney 28
 1196 Gland, Suisse
 Tél: ++41 (22) 999-0282
 Fax: ++41 (22) 999-0025
 Email: wendy.goldstein@iucn.org

Martha Chouchena-Rojas
 Chef par intérim
 Unité des politiques, de la biodiversité et des accords internationaux
 UICN-Union mondiale pour la nature
 Rue Mauverney 28
 1196 Gland, Suisse
 Tél: ++41 (22) 999-0254
 Fax: ++41 (22) 999-0025
 Email: mtr@iucn.org

Éducation et sensibilisation du public (article 13)

Mise en œuvre de l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/6/13/Add.2)

(Point 18.3 de l'ordre du jour)

L'UICN soutient fermement les recommandations contenues dans la note du Secrétaire exécutif UNEP/CBD/COP/6/13/Add.2 sur la «Mise en œuvre de l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique».

Cette Initiative contient deux priorités stratégiques:

- i. dispositions institutionnelles
- ii. domaines programmatiques prioritaires

Questions institutionnelles

Il n'y a pas toujours assez de ressources financières consacrées aux outils de communication et d'éducation qui, dans les processus de la Convention, ne bénéficient pas suffisamment des avis de professionnels experts compétents.

En conséquence, dans les recommandations, le Secrétaire exécutif est prié, en consultation avec l'UNESCO, le PNUE, la Commission UICN de l'éducation et de la communication et d'autres membres du Groupe consultatif:

- ❖ de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de l'Initiative mondiale;
- ❖ d'examiner les dimensions des domaines thématiques et questions multisectorielles, existants et nouveaux, en matière de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP);
- ❖ de traiter directement les priorités et plans d'action de CESP établis dans le Plan stratégique pour la Convention;
- ❖ d'explorer la possibilité de réaliser des projets de démonstration pouvant servir de modèles;
- ❖ d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication institutionnelle pour la Convention. Le Fonds pour l'environnement mondial est en outre invité à se doter de compétences en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public lorsqu'il évalue des projets pour financement.

Domaines programmatiques prioritaires

L'Initiative mondiale recommande (annexe) un *Programme de travail pour l'Initiative mondiale sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP)*. Certes, la responsabilité pour la mise en œuvre d'activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public incombe aux Parties à la Convention mais l'Initiative a pour objet d'aider les Parties à entreprendre ces activités. Le programme de travail triennal propose trois éléments programmatiques:

1. **un réseau mondial d'experts** en communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) à la diversité biologique;
2. **l'échange de connaissances et d'expertise** entre professionnels, pour améliorer l'élaboration et l'innovation en matière de communication, éducation et sensibilisation du public à la diversité biologique et pour satisfaire les besoins d'information des Parties

et d'autres acteurs conformément à l'article 13;

3. **le renforcement des capacités en matière de CESP** pour aider les Parties à «promouvoir» la diversité biologique auprès d'autres secteurs et à intégrer la diversité biologique dans les travaux d'autres secteurs; développer les capacités professionnelles des éducateurs et des communicateurs; et améliorer la participation des acteurs ainsi que le développement communautaire au moyen de la CESP.

Des résultats et des budgets sont suggérés pour chacun des principaux éléments programmatiques.

Plusieurs organisations des Nations Unies et ONG internationales sont proposées en tant que partenaires des Parties pour la mise en œuvre du programme de travail. L'UICN et les membres de sa Commission de l'éducation et de la communication (CEC) ont participé à l'élaboration des recommandations et sont également prêts à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre.

L'UICN rappelle qu'un financement est requis pour mettre en œuvre ce programme de travail.

Motivation pour le programme de travail de l'Initiative mondiale sur la CESP

La communication, l'éducation et la sensibilisation du public sont des éléments essentiels pour la mise en œuvre réelle et réussie de la Convention.

Le terme «communication» qui n'était pas utilisé dans l'article 13 a été introduit dans l'Initiative mondiale parce qu'il est reconnu qu'il s'agit d'une discipline certes distincte mais néanmoins complémentaire. La brochure «*Intégrer la diversité biologique: le rôle de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public*» (2002) publiée par la CDB, l'UNESCO et la CEC de l'UICN explique la valeur ajoutée de la communication pour la Convention.

Un débat sur l'éducation et la communication en matière de diversité biologique a eu lieu sur www.bepa-online.org

Le site Web de la CEC/UICN <http://iucn.org/cec> contient aussi des informations sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public dans le domaine de la diversité biologique.